



République du Niger

Fraternité - Travail - Progrès

ASSEMBLEE NATIONALE



***Intervention de SEM OUSSEINI TINNI à l'occasion du
débat général de 136^{ème} Assemblée de l'UIP à DHAKA***

(Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être)

Avril 2017

Monsieur le Président de la 136^{ème} assemblée de l'UIP,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'assemblée,

Monsieur le Secrétaire Général de l'UIP,

Chers collègues parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de joindre ma voix à celles de tous ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la tête de notre organisation et vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de votre mandat.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais partager avec vous l'honneur que je ressens à prendre la parole, pour la toute première fois, à une assise de notre prestigieuse organisation. En effet, après les dernières élections générales ayant abouti à l'installation de la deuxième législature de la 7^{ème} République du Niger, il a fallu attendre cette 136^{ème} session pour que l'opportunité me soit donnée de participer aux activités de l'UIP. Ce faisant, Monsieur le Président, je vous arrive avec le salut et la considération de l'ensemble des animateurs de cette législature, les 171 députés nigériens.

Pour en venir au thème retenu pour ce débat général, il me semble qu'il est des plus pertinents en cela qu'il rappelle,

encore une fois, toute la préoccupation de notre organisation interparlementaire pour le bien-être des populations que nous avons le privilège de représenter et au nom desquelles nous nous exprimons ici.

Monsieur le Président,

Ce thème est d'autant plus pertinent qu'il rejoint la vocation première de toute personnalité politique. En effet, rechercher les suffrages de ses semblables pour les représenter politiquement n'est-ce pas faire le pari de lutter sans relâche pour assurer leur bien-être et préserver leur dignité ?

Cela est d'autant plus vrai qu'au plan mondial, la communauté internationale, dans le cadre des Nations Unies, s'est saisie de cette problématique à travers la définition des Objectifs de Développement Durable que chaque État devrait s'efforcer d'atteindre à l'horizon 2030. C'est ainsi qu'en vertu de l'objectif N° 10, les États s'engagent à prendre des mesures appropriées afin de lutter contre les inégalités économiques, sociales et politiques en vue de l'éradication de la pauvreté et la réalisation d'un développement durable.

Il s'agit là d'une avancée significative dans la protection des droits humains et pour la promotion d'un mieux être pour la communauté humaine dans son ensemble, pourvu que les États s'astreignent à respecter les engagements qu'ils souscrivent souverainement auprès de la communauté internationale.